

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2019

Le Maire soussigné, certifie que les convocations ont été adressées aux membres du conseil municipal le 26 Février 2019, pour se réunir à la Mairie le 05 Mars 2019 à 20h00

Briec le 26 Février 2019
Le Maire
J.H. PETILLON

L'an deux mil dix-neuf, le cinq mars à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Hubert PETILLON, Maire

Etaient présents : M Jean-Hubert PETILLON, Mme Marie-Thérèse LE ROY, M Bruno LE MEN, Mme Juliette ROCHETTE, Mme Françoise PRAT, , M Jean-Claude PERINAUD, Mme Valérie LEDUCQ, M Jean-Pierre CAUGANT, Mme LE GOFF-CORNEC Marie-Louise, M Patrice GUEZENEC, M Raymond NIHOARN, Mme Geneviève JACOPIN, M Philippe GESTIN, Mme Patricia RIOU, Mme Tiphaine CALEDEC, M Ronan GUYADER, Mme Sophie COURTOIS, M David AUBIN, M Jean-Guy VAUCHER, Mme Hélène TREBAUL, M Claude LE GALL

Etaient absents excusés : M Thomas FEREC, Mme Véronique BARRE, M Stéphane BENEAT, Mme Muriel CLOAREC,

Etaient absents : M Bruno LE MOAL, M Joël PERON, Mme PLONEIS Anne-Marie, Mme Sophie MEVELLEC.

Pouvoirs :

M Thomas FEREC donne pouvoir à J.P.CAUGANT
Mme Véronique BARRE donne pouvoir à Françoise PRAT
M Stéphane BENEAT donne pouvoir à Raymond NIHOARN
Mme Muriel CLOAREC donne pouvoir à Juliette ROCHETTE

Valérie LEDUCQ a été élue secrétaire de séance

Délibération n°05.03.2019.01 Affaires scolaires – demandes de crédits 2019

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, des avis des commissions des affaires scolaires et des finances, décide d'octroyer les crédits suivants :

Ecole Élémentaire Yves de Kerguélen

Fournitures scolaires :	40€ par élève
Supports pédagogiques :	8 400 € pour les 12 classes
Jeux (matériel de sports, kit d'activités) :	1 500 €
Maintenance du copieur :	1 500 € pour le copieur N&B 500 € pour le copieur couleur
Direction :	150 €

Ecole Maternelle Yves de Kerguélen

Fournitures scolaires :	40€ par élève
Jeux (matériel de sports, kit d'activités – Bibliothèque documentation) :	800 €
Equipement informatique :	550 €
Maintenance du copieur :	650 €
Direction :	100 €

Délibération n°05.03.2019.02
Subvention pour activités extra scolaires

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de verser les subventions ci-après pour les activités extra scolaires :

- 15,65 € par élève des écoles maternelle et primaire pour les projets de classe (sur plusieurs jours) avec une prise en charge maximum de 50% du cout du projet.
- 6,30 € par élèves des écoles maternelle et primaire pour les autres activités, à verser directement à l'APE ou l'APPEL
- Reconduction de la subvention arbre de Noël pour le primaire et le maternel

Délibération n°05.03.2019.03
Contrat d'association de l'école Sainte Anne

Vu la convention intervenue entre l'établissement et l'Etat, le 24 Septembre 1982, au titre du contrat d'association,

Vu les dispositions sur la détermination du coût moyen des dépenses de fonctionnement pour un élève externe de l'enseignement public dans les classes correspondantes à effectifs comparables.

Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- De contribuer au fonctionnement de l'école privée Sainte Anne sur la base de 160 245.45 € au titre de l'année 2019.

Délibération n°05.03.2019.04
Ecole Sainte Anne Aide à caractère social à la cantine

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, de la proposition de la commission des affaires scolaires et celle de la commission des finances et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'attribuer sur l'année scolaire 2017/2018, une aide à la cantine de l'école Sainte Anne correspondant à la perte moyenne par repas servis, d'un montant de 0.15 € par repas servis.

Délibération n°05.03.2019.05
Ecole Sainte Anne Convention de mise à disposition de locaux

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, de l'avis de la commission des affaires scolaires et des finances et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de reconduire la convention avec l'école Sainte Anne, d'une durée de 1 an, pour la mise à disposition des locaux de l'école pour l'organisation de la garderie communale.
- de fixer le montant de la participation à 300 €uros sur 10 mois (de Janvier à Juin et de Septembre à Décembre), correspondant aux charges.
- de donner pouvoir au Maire pour la signature de la convention.

Délibération n°05.03.2019.06
Centre Culturel Arthémuse Bilan 2018 Budget et tarifs 2019

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide :

- de valider le budget prévisionnel 2019 du Centre Culturel Arthémuse;

BUDGET Fonctionnement
ARTISTIQUE 2019 (HT)

1 - DEPENSES SPECTACLES		RECETTES	
<u>Dépenses artistiques</u>		Recettes de billetterie	44 000
Prix de cession	68000	Abonnements	1 000
Cachets Guso	2000	Subvention du Conseil général 29	5000
Actions culturelles	1000	VILLE DE BRIEC	73 000
Hotel	3500		
Restauration	2700		
Catering	1100		
Transport	6000		
<u>Dépenses techniques</u>			
Location matériel	7000		
Salaires intermittents	6500		
Repas techniciens	300		
Sécurité	500		
Autres	0		
<u>Dépenses Communication spectacles</u>			
	1200		
<u>Droits d'auteur</u>			
	12000		
TOTAL	111800		
2 - DEPENSES FRAIS GENERAUX			
Maintenance logiciel billetterie	1700		
Maintenance module de vente en ligne billetterie	900		
Achat fonds de billetterie	500		
Fabrication programme/affiche de saison	5000		
Distribution programme de saison	1000		
Hébergement du site internet et messagerie arthemuse.com	1000		
Maintenance du site internet	300		
Dépenses Expositions (impression affiches, ...)	800		
TOTAL	11200		
TOTAL 1+2	123000	TOTAL	123 000

BUDGET Fonctionnement TECHNIQUE 2019 (TTC)

DEPENSES TECHNIQUES de fonctionnement		RECETTES	
Fournitures diverses pour la scène	3000	Recettes de location de salles	18 000
<i>Lampes/gélatines/adhésifs/piles/peinture scène</i>		<i>dont refacturation des prestations agent de sécu incendie</i>	
Remplacement de 2 micros HF	1 400		
Remplacement lampe + 1 secours			
Vidéoprojecteur	600	TOTAL	18000
Prestations Agent de sécurité incendie lors des locations	4500		
TOTAL	9500		

BUDGET Investissement 2019 (TTC)

Refonte du site internet Arthémuse devenu obsolète (pb d'administration et virus/piratage)	2 000
TOTAL	2000

- de fixer les tarifs de location de salle pour 2019

Année 2019		
<i>Par journée de location / prix nets</i>		
	Associations situées à Briec /Edern/ Langolen/ Landudal/ Landrévarzec *	Entreprises, collectivités et autres associations *
Salle complète vide (1200 personnes debout ou 426 convives avec tables et chaises)	350€ (au lieu de 300€)	800€ (au lieu de 700€)
Salle complète gradins (550 personnes assises en gradins et fauteuils)	550€ (au lieu de 500€)	1100€ (au lieu de 1000€)
Demi-salle gradins (salle A) (240 personnes assises en gradins ou fauteuils)	350€ (au lieu de 300€)	700€ (au lieu de 600€)
Demi-salle vide (salle B) (300 personnes debout ou 200 convives avec tables et chaises)	200 € (au lieu de 150€)	400€ (au lieu de 350€)
Salle A + salle B	450€ (au lieu de 400€)	900€ (au lieu de 800€)
Organisation de salon/forum/concours en salle complète	550€ (au lieu de 1100€)	1 100 €
Salle de réunion (20 personnes)	Gratuit	100 €

Cuisine	100 €	250€ (au lieu de 200€)
Plateau seul (pour répétition sans accompagnement technique)	100€ (au lieu de 50€)	200€ (au lieu de 150€)
Service de sécurité incendie (obligatoire pendant la présence du public en dehors des horaires d'ouverture du lundi au vendredi 9h-12h/13h30-17h30) Tarif horaire (2h minimum)	20 €	25 €
<u>Tarifs des prestations annexes / jour</u>		
Utilisation de la régie technique avec présence d'un technicien - journée en semaine - forfait de 7h	100 €	250 €
Utilisation de la régie technique avec présence d'un technicien Week-end (V/S/D) et jours fériés à partir de 19h00 la veille - forfait de 7h	150 €	250 €
Heure supplémentaire de technicien	20 €	40 €
Forfait nettoyage salles et circulation	150 €	250 €
Forfait nettoyage cuisine	150 €	200 €

Tarif dégressif : -20% à partir de la 2ème journée consécutive d'utilisation (sur le prix de location uniquement -hors prestations)

TARIFS SPECIAUX :

***Associations situées sur Briec**

Une utilisation gratuite par an (hors régie technique, forfait nettoyage et service de sécurité incendie)

Demi-tarif lors de la 2ème utilisation (hors régie technique, forfait nettoyage et service de sécurité incendie)

Plein tarif pour les utilisations suivantes

***Associations situées sur les communes d'Edern, Landudal, Landrévezec et Langolen**

Une utilisation demi-tarif par an (hors régie technique, forfait nettoyage et service de sécurité incendie)

Plein tarif pour les utilisations suivantes

***Entreprises, collectivités et CE situés sur Briec, Edern, Landudal, Landrévarzec et Langolen**

Une utilisation demi-tarif par an (hors régie technique et forfait nettoyage)

Plein tarif pour les utilisations suivantes

Caution unique de 1000 euros

Autres équipements mise à disposition sur demande : espace bar, 2 loges, grilles d'exposition, percolateur, sonorisation mobile et micros.

Délibération n°05.03.2019.07
Arrêt de la régie bibliothèque

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'afin de permettre le règlement par les usagers des abonnements et vente d'ouvrages, la commune de Briec avait mis en place une régie de recettes à la bibliothèque.

Du fait du transfert de la compétence lecture publique à Quimper Bretagne Occidentale au 1^{er} janvier 2019, cette régie n'a plus lieu d'exister.

L'assemblée délibérante, après avoir délibéré, décide de supprimer cette régie.

Délibération n°05.03.2019.08
Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, que l'Association Fondation du Patrimoine intervient dans le domaine de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine. L'adhésion est de 300 €.

L'adhésion à la Fondation permet aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement humain, technique et financier pour leurs projets de réhabilitation du patrimoine.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré décide à l'unanimité des membres présents, de renouveler l'adhésion de la ville de Briec à la Fondation du Patrimoine et de donner pouvoir au Maire pour la signature des documents à intervenir.

Délibération n°05.03.2019.09
Adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement du Finistère (CAUE)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Finistère :

- propose aux collectivités un conseil préalable avant tout projet d'aménagement ou de construction (architecture, paysage, urbanisme).
- peut assister les collectivités lors des jurys de concours de maîtrise d'œuvre,

- fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant urbain ou rural.

L'adhésion annuelle est de 100 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré décide de renouveler l'adhésion de la ville de Briec au CAUE et de donner pouvoir au Maire pour la signature des documents à intervenir.

Délibération n°05.03.2019.10 **Vente de la propriété communale du 15 Rue de la Paix**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que par délibération en date du 04 Octobre 2018, le conseil municipal avait acté la décision de mettre en vente le bien situé au 15 Rue de la Paix, section AB n°129, au prix de 80 000 €.

L'assemblée délibérante, après avoir pris connaissance de l'avis de la commission des finances, de l'avis des domaines et délibérée, décide :

- de valider la cession de la propriété communale sise au 15 Rue de la Paix, cadastrée section AB n°129 au prix de 80 000 €,

- de donner pouvoir au Maire, pour la signature des documents à intervenir.

Délibération n°05.03.2019.11 **Débat sur les orientations budgétaires 2019**

Le débat sur les orientations budgétaires, suivant les dispositions de l'article L2312-1 du code Général des Collectivités Territoriales, doit se dérouler en séance public du Conseil Municipal, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il ne donne pas lieu à un vote, mais seulement à une délibération qui atteste sa tenue effective.

Monsieur Le Maire a présenté aux conseillers municipaux les grandes orientations et les axes d'intervention pour l'année 2019, notamment :

- les dépenses et recettes de fonctionnement 2019
- les travaux de voirie et autres
- Entretien des bâtiments
- Achat du matériel
- les investissements divers
- les réserves foncières
- la structure de la dette

Délibération n°05.03.2019.12 **Pacte Finance Climat – Vœu du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, soutient l'appel pour un pacte finance climat et pour la solidarité de la France et de l'Europe avec nos voisins du Sud.